



# Sébastien CASTELLION 1515 - 2015

## Influence et postérité

**Si le rayonnement de Castellion fut moindre que celui des grands réformateurs, sa pensée a discrètement cheminé, malgré le rejet dont elle faisait l'objet.**

*Bien des partisans fervents l'ont soutenue et diffusée de son vivant ou après sa mort. Les Pays-Bas ont été un refuge pour ses œuvres, mais ailleurs, à Genève, Zürich, Bâle, Paris, les éditions furent rares.*

### John Milton (1608-1674)

Lecteur attentif de Castellion, adresse en 1644 un discours au Parlement anglais en faveur de la liberté de la presse.



### John Locke (1632-1704)

Auteur de l'un des premiers textes de déclaration des droits de l'homme au 18<sup>e</sup> siècle, lisait Castellion et a envisagé d'en publier une édition complète. Selon Locke, les sociétés religieuses doivent être libres et volontaires, n'ont aucun droit quant à l'usage de la force, ou à l'exercice de la politique.



### Pierre Bayle (1647-1706)

Réfugié aux Pays-Bas où il a enseigné la philosophie et l'histoire, lui consacre une longue notice dans son *Dictionnaire historique et critique* (1695-1697). Il est son continuateur dans la défense de la tolérance :

*« [...] il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions sous la contrainte ».*



### Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

Il connaissait les écrits de Castellion, qui circulaient anonymement.

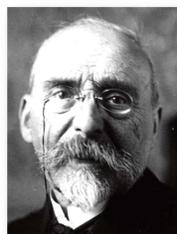
*« La libre interprétation de l'Écriture emporte non seulement le droit d'en expliquer les passages selon son sens particulier mais celui de rester dans le doute sur ceux qu'on trouve douteux [...] Voilà le droit de chaque fidèle, droit sur lequel ni les pasteurs ni les magistrats n'ont rien à voir ».*



### Ferdinand Buisson (1841-1932)

Figure majeure de l'instruction publique française, est le véritable découvreur de Castellion et lui a consacré une thèse.

*« Non, certes, la religion, surtout quand elle prétend me le révéler miraculeusement, ne m'apprend pas, de science certaine, ne m'apprend même à aucun degré ce qu'est le monde et ce que je suis, d'où il vient et où il va, ni quel est mon rapport avec l'universalité de l'être. Mais elle m'empêche d'oublier que ces questions se posent, elle m'interdit de croire que je suis seul au monde, ce qui serait une erreur, ou de croire que je sais tout, ce qui en serait une autre, ou encore que tout est parfaitement clair, ce qui serait la pire de toutes ».*



### Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne (1743-1793)

Pasteur et fils de pasteur, fait inscrire dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen l'article 10.

*« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».*



**De nos jours des rééditions et des études critiques permettent la connaissance de l'homme et de sa pensée et de mesurer son influence.**



#### REMERCIEMENTS

Panneaux réalisés sur les bases fournies par la Commission Foi & Culture de l'Église Protestante Unie de France en Savoie et par le pasteur Vincent Schmid, du Comité du Jubilé Castellion à Genève, à l'occasion du Jubilé organisé en Suisse en l'honneur et à la mémoire de Sébastien Castellion à Vandœuvre.

L'équipe de l'Oratoire du Louvre: Anne Buroleau-Lemagny, Rose-Marie Boulanger, Ulrich Meyer, André Ducros, Marc Pernot.